

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 février 2023, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Frédéric Lussier
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 25-02-23**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023
4. Acceptation des comptes
5. Période de questions
6. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
7. Loisirs – Information des représentants du CCL
8. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Dépôt des rapports d'inventaire de l'inspecteur municipal
10. Aide financière – Fabrique de la paroisse de La Présentation
11. Croix-Rouge Canadienne – Modification de certaines modalités de l'entente – Approbation
12. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 495 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2023
13. Règlements d'emprunt numéro 208-16 et 270-21 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
14. Embauche d'un adjoint administratif – Appel de candidatures – Autorisation d'affichage de l'offre d'emploi
15. Embauche d'un employé de voirie – Appel de candidatures – Autorisation d'affichage de l'offre d'emploi
16. Dek hockey Saint-Hyacinthe inc. – Ajout de l'annexe B à l'entente déjà existante
17. Association des directeurs municipaux du Québec – Inscription de la directrice générale – Formation
18. Achat de deux nouveaux ordinateurs et d'une tablette portative
19. Mandat à Boulianne Charpentier architectes, pour les plans d'agrandissement du Pavillon des loisirs
20. Projet de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Autorisation d'aller en appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SEAO

21. Ajout de lumières de sécurité sur le nouveau véhicule municipal – Mandat à TNT Pro Custom
22. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Formation – Inscription de l'inspectrice en bâtiment
23. Avis de motion – Projet de règlement numéro 296-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102
24. Adoption du projet de règlement numéro 296-23 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102
25. CPTAQ – Appui à la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 3 697 771, rang des Petits-Étangs appartenant à Agri-Vol inc
26. Modification de la résolution numéro 236-10-22 – Entretien des patinoires pour la saison hivernale 2022-2023
27. Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la Municipalité
28. Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs – Approbation du projet soumis et participation financière de la Municipalité
29. Embauche du responsable du camp de jour et autorisation du processus d'embauche pour le personnel du camp de jour pour l'été 2023
30. Divers
31. Dépôt de la correspondance
32. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 26-02-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 27-02-23

PAIEMENTS ANTICIPÉS

ANNÉE 2022

C2300025	R	D. Électronique Protection Inc.	Syst. d'accès intrusion garage	16 700,85 \$
C2300026	R	AESL Instrumentation Inc.	Équipement traitement eau potable	1 834,99 \$
P2300030	D	Entreprise B.J.B. Inc.	Programmation minuterie Deck	166,72 \$
P2300031	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Ajust. rés. domestiques 2022	1 877,24 \$
P2300031	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Ajust. mat. recyclables 2022	840,99 \$
P2300031	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Ajust. mat. organiques 2022	1 049,00 \$
P2300031	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Cotisation RREM Élus 2022	282,33 \$
P2300032	R	Excavation Luc Beauregard Inc.	Dôme & nettoyage fossé	10 975,73 \$
				33 727,85 \$

ANNÉE 2023

C2300027	D	Purolator Inc.	Frais transport cptes de taxes	30,19 \$
C2300028	R	Comité Bassin versant rivière Salvail	Appui financier 2023	1 000,00 \$
L2300009	D	Télébec	Télécopieur du 10-01/9-02	98,71 \$

L2300010	D	Coopérative régionale d'électricité	Éclairage 5e rang 2023	75,00 \$
L2300011	D	Banque Royale du Canada	Remb. cap. & int. F-150 février	882,11 \$
L2300012	I	Cogeco connexion Inc.	Internet garage du 15-12-22/14-02-23	173,54 \$
P2300033	R	Loisir et Sport Montérégie	Journée montérégienne CJ Coord. Loisirs	120,72 \$
P2300034	R	Groupe CME Inc.	Surveillance construction garage	1 018,96 \$
				3 399,23 \$

Salaires versés en janvier 2023 : **55 209,01 \$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

COMPTES À PAYER

ANNÉE 2022

Rocheleau Karine	Déplacement du 18-08/30-11-22	22,95 \$
Boulianne Charpentier Architectes	Surveillance travaux garage	9 657,90 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale du 01-10/31-12	818,16 \$
		10 499,01 \$

ANNÉE 2023

Fédération québécoise des Municipalités	Formation prot. milieux humides	368,22 \$
Salon Rita Fleuriste	Fleurs Huguette Perreault Mongeau	105,77 \$
Martech Signalisation Inc.	Vestes Brigadières	130,50 \$
Groupe Symac S.E.C.	Réparation souffleur gros tracteur	85,04 \$
Réseau internet Maskoutains	Téléphone IP janvier	254,09 \$
9353-6209 Québec Inc.	Location tubes à neiges	804,83 \$
Laferté et Letendre Inc.	Pièces et acc. / garage	521,26 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 087,38 \$
Groupe CCL	Comptes de taxes & enveloppes	1 468,23 \$
EMCO Corporation	Outils / garage	30,77 \$
Association directeurs municipaux du Québec	Inscription congrès DG	650,76 \$
Buropro Citation	Copies du 25-12/25-01-2023	120,71 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Quote-part vers. 1/4	7 691,25 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Frais gestion vers 1/2 septique	2 045,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques janvier	9 823,95 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques janvier	1 763,72 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables janvier	7 381,75 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Vidange hors saison	228,23 \$
Corporation officiers municipaux en bâtiment	Adhésion 2023 Sabrina Bayard	436,91 \$
Sécurité Maska	Achat extincteur et vérification	796,69 \$
Impression KLM	Journaux municipaux janvier	1 508,47 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	1 440,12 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane Centre Synagri	985,68 \$
		39 729,33 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2023

Taxes et droits de mutations	27 240,40 \$
Publicité journal municipal	5 600,00 \$
Permis émis	890,00 \$

Municipalité Saint-Barnabé Sud – Déneigement Grande Ligne	7 984,22 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Déneigement rang Ste-Rose	614,18 \$
Location Pavillon & terrain	1 200,00 \$
Location cantine janvier 2023	425,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	1 162,02 \$
Centre de service scolaire - Remb. taxes comptoir postal du 01-07-2022/30-06-2023	93,70 \$
FQM assurance – Crédit ancien garage municipal	1 351,60 \$
Vente d'eau potable – Ville de Saint-Hyacinthe	4 258,15 \$
Centre Synagri – Enseigne publicitaire	15 000,00 \$
Loyer bureau poste janvier 2023	375,00 \$
Inscription loisirs & culture	2 045,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS	68 239,27 \$

Intérêts compte chèques et compte avantage janvier 2023	3 734,75 \$
MAPAQ – Aide financière vocation forestière	143 797,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Cour régionale du 01-10 au 31-12-2022	2 805,00 \$
Régie int. Acton & Maskoutains remb. TPS-TVQ – Sept. et oct. 2022	7 253,21 \$
Redevances carrières et sablières du 01-06 au 30-09-2022	24 597,59 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	182 187,55 \$

GRAND TOTAL

250 426,82 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2022 pour un montant total de 33 727,85 \$

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2023 pour un montant total de 3 399,23 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en janvier 2023, au montant total de 55 209,01\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2022 au montant total de 10 449,01 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour février 2023 au montant total de 39 729,33\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de janvier 2023, au montant de 250 426,82 \$.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de janvier 2023.

- Discussion sur divers dossiers;

7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Mise à jour sur les activités extérieures;
- Prochaine rencontre à déterminer.

8- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la directrice générale confirme le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal.

9- DÉPÔT DES RAPPORTS D'INVENTAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La directrice générale dépose les rapports d'inventaire de la voirie, comprenant les équipements et le matériel de voirie ainsi que les stocks de produits au 31 décembre 2022.

10- AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA PRÉSENTATION RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-23

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité de La Présentation fait l'entretien du Patrimoine paroissial, faisant référence plus précisément à l'entretien des parterres de l'église et du cimetière, pour la Fabrique;

Considérant que depuis l'année 2020, les élus ont plutôt opté pour donner un montant de 7 000 \$ à la Fabrique pour l'entretien des parterres de l'église et du cimetière;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'une aide financière de 7 000 \$ à la Fabrique de La Présentation pour l'année 2023, pour l'entretien du patrimoine paroissial.

11- CROIX-ROUGE CANADIENNE – MODIFICATION DE CERTAINES MODALITÉS DE L'ENTENTE – APPROBATION RÉSOLUTION NUMÉRO 29-02-23

Considérant que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile* et le *Code municipal* ;

Considérant que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

Considérant que la mission de la CROIX-ROUGE est notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

Considérant que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant la volonté de la MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION et de la CROIX-ROUGE d'amender l'Entente de Services aux sinistrés telle que proposée par l'Organisme ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De prolonger la durée de l'entente de quatre à cinq ans;

D'ajuster la contribution annuelle pour les municipalités de plus de 1200 habitants, pour l'année financière 2023-2034 de 0,18 \$ par citoyen à 0,20 \$ par citoyens, ce qui permettrait à la CROIX-ROUGE de continuer à développer et à maintenir son réseau bénévole et ses partenariats dans le but d'être prête à intervenir lors de sinistre;

De retirer la clause de renouvellement automatique et son remplacement par une clause mentionnant que l'entente ne pourra être renouvelée à moins d'un accord mutuel et écrit entre les Parties;

D'autoriser Madame la mairesse Louise Arpin et Josiane Marchand, la directrice générale, à signer les modifications à l'entente proposée par l'Organisme, pour et au nom de la Municipalité.

12- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 495 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 FÉVRIER 2023
RÉSOLUTION NUMÉRO 30-02-23

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 495 000 \$ qui sera réalisé le 17 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
208-16	694 800 \$
208-16	1 200 200 \$
270-21	2 600 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que conformément à 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 208-16 et 270-21, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 février 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipations; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom du Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès du CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. de la Région de Saint Hyacinthe
1697, RUE GIROUARD OUEST
SAINT HYACINTHE, QC
J2S 2Z9

8. Que les obligations soient signées par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe. La Municipalité de La Présentation, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 208-16 et 270-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**13- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 208-16 ET 270-21 – APPROBATION DU FINANCEMENT
SUITE À L'APPEL D'OFFRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 31-02-23**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 208-16 et 270-21, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 février 2023, au montant de 4 495 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

268 000 \$	5,00000 %	2024
280 000 \$	5,00000 %	2025
292 000 \$	5,00000 %	2026
305 000 \$	5,00000 %	2027
3 350 000 \$	4,25000 %	2028

Prix : 99,14200

Coût réel : 4,58579 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

268 000 \$	5,00000 %	2024
280 000 \$	4,75000 %	2025
292 000 \$	4,40000 %	2026
305 000 \$	4,25000 %	2027
3 350 000 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,80353

Coût réel : 4,59015 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

268 000 \$	4,90000 %	2024
280 000 \$	4,70000 %	2025
292 000 \$	4,40000 %	2026
305 000 \$	4,25000 %	2027
3 350 000 \$	4,10000 %	2028

Prix : 98,29000

Coût réel : 4,59209 %

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

268 000 \$	5,00000 %	2024
280 000 \$	4,75000 %	2025
292 000 \$	4,50000 %	2026
305 000 \$	4,25000 %	2027
3 350 000 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,78755

Coût réel : 4,59895 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

268 000 \$	5,00000 %	2024
280 000 \$	4,75000 %	2025
292 000 \$	4,35000 %	2026
305 000 \$	4,20000 %	2027
3 350 000 \$	4,20000 %	2028

Prix : 98,55600

Coût réel : 4,60607 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 4 495 000 \$ de la Municipalité de La Présentation soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**14- EMBAUCHAGE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF – APPEL DE CANDIDATURES –
AUTORISATION D’AFFICHAGE DE L’OFFRE D’EMPLOI
RÉSOLUTION NUMÉRO 32-02-23**

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher une personne à temps partiel;

Considérant que la directrice générale procèdera à l'affichage d'un appel de candidature au courant du mois de février;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité du personnel et la directrice générale à faire la sélection et à rencontrer les candidats.

**15- EMPAUCHAGE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE – APPEL DE CANDIDATURES – AUTORISATION D’AFFICHAGE DE L’OFFRE D’EMPLOI
RÉSOLUTION NUMÉRO 33-02-23**

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher une personne à temps complet;

Considérant que la directrice générale procèdera à l'affichage d'un appel de candidature au courant du mois de février;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité du personnel, la directrice générale et le Responsable des travaux publics à faire la sélection et à rencontrer les candidats.

**16- DEK HOCKEY SAINT-HYACINTHE INC. – AJOUT DE L'ANNEXE B À L'ENTENTE DÉJÀ EXISTANTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 34-02-23**

Considérant que la Municipalité a adopté, le 6 février 2018, la résolution numéro 41-02-18 relative à l'adoption d'une Convention de bail pour les années 2019-2029;

Considérant que des changements doivent être apportés à la Convention pour donner suite aux nouvelles demandes provenant du Dek hockey Saint-Hyacinthe inc.;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'ajout de l'annexe B, à la Convention de bail, permettant la location d'une partie de la patinoire municipale, le tout selon les modalités écrites à l'annexe B;

D'autoriser, madame la Mairesse Louise Arpin, et madame Josiane Marchand, Directrice générale à signer ladite Annexe B, pour et au nom de la Municipalité.

**17- ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 35-02-23**

Considérant que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation ABC/DG avancé, les 16 et 23 mars prochain, et que la directrice générale est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Josiane Marchand aux journées de formation « ABC/DG avancé » qui se tiendra par webinaire les 16 et 23 mars 2023;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 350 \$ plus les taxes.

**18- ACHAT DE DEUX NOUVEAUX ORDINATEURS ET D'UNE TABLETTE PORTATIVE
RÉSOLUTION NUMÉRO 36-02-23**

Considérant que l'ordinateur portable de l'inspectrice en bâtiment est désuet et qu'il est souhaitable de le renouveler;

Considérant qu'un ordinateur sera installé au garage municipal;

Considérant qu'avec le nouveau logiciel d'infrastructures, il est souhaitable d'avoir une tablette portative pour les employés de voirie;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'un nouvel ordinateur portable, qui sera en mesure de recevoir le logiciel Go Infrac, pour l'inspectrice en bâtiment au coût de 1 985 \$, plus les taxes et les frais de programmation;

De faire l'achat d'un ordinateur pour le garage municipal, au coût de 1 488 \$, plus les taxes et les frais de programmation;

Et de faire l'achat d'une tablette portative, pour la consultation terrain avec le logiciel Go Infra, au coût de 1 299\$, plus taxes et frais de programmation;

Que des sommes ont été allouées au budget 2023 pour l'achat de ses équipements.

**19- MANDAT À BOULIANNE CHARPENTIER ARCHITECTES, POUR LES PLANS
D'AGRANDISSEMENT DU PAVILLON DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 37-02-23**

Considérant que les élus souhaitent agrandir le Pavillon des loisirs;

Considérant qu'actuellement, un programme de subvention au fédéral est disponible pour ce genre de travaux;

Considérant l'offre de service de Boulianne Charpentier Architectes, pour la conception des plans;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme d'architectes Boulianne Charpentier, pour la conception de plan pour l'agrandissement du Pavillon des loisirs, pour une enveloppe budgétaire approximative de 8 000\$, taxes en sus;

Que des sommes ont été prévus au budget 2023 pour la conception des plans;

De payer les factures d'honoraires engagés mensuellement.

**20- PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES
ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – AUTORISATION D'ALLER EN
APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES SEAO
RÉSOLUTION NUMÉRO 38-02-23**

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson;

Considérant que la publication de l'appel d'offres sera faite sur le site électronique SEAO;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le devis présenté aux élus par la directrice générale pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson;

D'autoriser la publication des documents sur le site électronique SEAO.

**21- AJOUT DE LUMIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE NOUVEAU VÉHICULE MUNICIPAL – MANDAT À TNT PRO CUSTOM
RÉSOLUTION NUMÉRO 39-02-23**

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule pick-up F-150 en 2022;

Considérant que par mesure de sécurité, nous devons faire installer une flèche et des gyrophares;

Considérant la soumission de la compagnie TNT Pro Custom;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie TNT Pro Custom à faire l'installation des gyrophares, d'une flèche et d'un coffre de rangement sur le véhicule pick-up F-150, 2022, le tout selon la soumission du 27 janvier 2023, au montant de 11 799,46\$, taxes et installation incluses;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**22- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – FORMATION – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 40-02-23**

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation sur Le Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques, les 15 et 16 mars prochain, et que l'inspectrice en bâtiment est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Sabrina Bayard aux journées de formation « Le Règlement provincial transitoire pour la protection des milieux hydriques » qui se tiendra par webinaire les 15 et 16 mars 2023;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 320,26 \$ plus les taxes.

23- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 296-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DANS UN SECTEUR HYDRIQUE OU HUMIDE AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-102

L'avis de motion est donné par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 296-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102 »

L'objet de ce règlement est :

- De mettre à jour les dispositions concernant l'obligation de plans et devis signés et scellés par un architecte et/ou un ingénieur suite aux modifications de la Loi sur les Architectes et la Loi sur les Ingénieurs;
- De modifier la liste des documents requis lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat dans un milieu naturel, tel un milieu humide;
- D'inclure le lot 3 405 455, qui était dans la zone CH-106, dans la zone CH-102;
- De corriger certaines dispositions ambiguës du règlement.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**24- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 296-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS DANS UN SECTEUR HYDRIQUE OU HUMIDE AINSI QUE DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE CH-102
RÉSOLUTION NUMÉRO 41-02-23**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite bonifier la liste des documents nécessaires à l'étude d'une demande de permis lorsque les travaux se trouvent dans une zone potentiellement identifiée comme un milieu hydrique ou humide ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone CH-102 afin d'y intégrer le lot 3 405 455 ;

Attendu que certains articles doivent être mis à jour concernant les dernières modifications à la Loi sur les Architectes (RLRQ c A-21) et à la Loi sur les Ingénieurs (RLRQ c I-9) ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 296-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les documents requis lors d'une demande de permis dans un secteur hydrique ou humide ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-102»;

De tenir une consultation publique le 7 mars 2023, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**25- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DU LOT 3 697 771, RANG DES PETITS-ÉTANGS APPARTENANT À AGRI-VOL INC
RÉSOLUTION NUMÉRO 42-02-23**

Considérant que la demande d'autorisation vise la vente du lot 3 697 771 d'une superficie de 11,139 hectares, appartenant à la ferme AGRI-VOL inc.;

Considérant que le demandeur et l'acquéreur sont Monsieur Constant Joyal, propriétaire des lots 3 408 341, 3 408 340, 3 408 361, 3 882 457, 3 408 349 et 3 408 357, contigus au lot 3 697 771;

Considérant que l'acquéreur est un agriculteur acéricole et sylvicole dument enregistré;

Considérant que la demande n'affectera pas l'homogénéité du milieu, des exploitations agricoles et ne présentera aucune contrainte supplémentaire pour l'agriculture;

Considérant que la vente favorise 2 agriculteurs ce qui contribuera à la pérennité de l'activité agricole existante;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 697 771 appartenant à AGRI-VOL inc, soit pour la vente à Monsieur Constant Joyal, propriétaire des terres voisines.

**26- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 236-10-22 – ENTRETIEN DES PATINOIRES POUR LA SAISON HIVERNALE 2022-2023
RÉSOLUTION NUMÉRO 43-02-23**

Considérant la résolution numéro 236-10-22 adoptée le 14 octobre 2022 concernant l'octroi du contrat pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023 à Martin Bazinet;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'annuler le contrat avec Martin Bazinet pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023;

De donner le contrat à Timoté Cournoyer pour le reste de la saison hivernale 2022-2023 au prix de 8 400\$;

D'autoriser le paiement comme mentionné au devis.

**27- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 44-02-23**

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à déménager les deux terrains de volleyball;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention comme indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des Maskoutains dans le cadre de l'appel de projets, Printemps 2023, fait par le Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité comme indiqué dans les formulaires transmis;

Que la mairesse, Madame Louise Arpin ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou la greffière-trésorière adjointe Guylaine Giguère, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

**28- PROGRAMME DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 45-02-23**

Considérant la demande d'aide financière adressée au Gouvernement du Canada pour évaluation et approbation, dans le cadre du Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à agrandir le Pavillon des loisirs;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention comme indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis au Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme des bâtiments communautaires verts et inclusifs, ainsi que la participation financière de la Municipalité comme indiqué dans les formulaires transmis;

Que la mairesse, Madame Louise Arpin ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou la greffière-trésorière adjointe Guylaine Giguère, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation tous les documents en lien avec cette demande.

**29- EMBAUCHE DU RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR ET AUTORISATION DU PROCESSUS D'EMBAUCHE POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2023
RÉSOLUTION NUMÉRO 46-02-23**

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité offre les services de Camp de jour estival pour les enfants du territoire;

Considérant que l'embauche d'un responsable du camp de jour est requise pour voir au bon fonctionnement tout au long de l'été 2023;

Considérant que Jamélie Gagnon travaille au camp de jour à La Présentation depuis l'été 2017 et qu'elle est intéressée à prendre le poste de Responsable du camp de jour pour l'été 2023;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités du Camp de jour prévues pour l'été 2023, qui se tiendront du 26 juin au 18 août inclusivement;

D'autoriser l'embauche de Jamélie Gagnon comme responsable des animateurs;

D'autoriser Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Jamélie Gagnon, responsable du camp de jour à procéder à l'embauche du personnel requis pour le Camp de jour estival, en fonction des inscriptions;

De fixer la rémunération pour les différents postes du camp de jour selon le barème suivant :

Technicienne en éducatrice spécialisée	23,00 \$ / heure;
Responsable du camp de jour :	19,50 \$ / heure;
Accompagnateurs (trices) :	17,50 \$ / heure;
Animateurs (trices) :	17,50 \$ / heure;
Aide-animateur(trices) :	15,50 \$ / heure;

De majorer les salaires pour le personnel du camp de jour de 0,25 \$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation.

30- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

31- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 18 janvier 2023

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil administratif 24 janvier 2023

MRC – Changement de date – Avis public – Assemblée publique de consultation – Projet de Règlement numéro 22-611 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Levée de la zone de réserve ZR-4 figurant à l'annexe I du SAR intitulée Les Zones prioritaires d'aménagement et les zones d'aménagement, laquelle est circonscrite par le boulevard Laurier Est, la rue des Seigneurs, l'avenue Guy et la voie ferrée – Saint-Hyacinthe)

MRC – Résolution numéro 22-12-416 – Règlement numéro 22-608 modifiant le règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier – Adoption du projet de règlement et création d'une commission

MRC – Résolution numéro CA 23-01-03 – Examen de conformité – Règlement numéro 289-22 La Présentation – Recommandation

MRC – Résolution numéro CA 23-01-04 – Examen de conformité – Règlement numéro 290-22 – La Présentation - Recommandation

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 janvier 2023

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1er février 2023

MTQ – Appui à la demande de la Municipalité de Saint-Simon de reconstruction des structures du viaduc de l'autoroute 20

CANTON DE BEDFORD – Résolution numéro 202302-04 – Municipalité de La Présentation – Demande d'appui quant à l'assurabilité des immeubles patrimoniaux

MELCCFP – La Municipalité a obtenu une subvention au montant de 39 288,73\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022

**32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 47-02-23**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h18.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière